

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue à huis clos, les élus y participent physiquement ou par vidéo-conférence, à la suite de l'arrêté ministériel pris par la ministre de la Santé et des Services, du conseil municipal de Lacolle le mardi 17 décembre 2020 à 19 h 20 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sise au 1, rue de l'Église Sud à Lacolle.

Sont présents le maire et les conseillers, conseillères :

Jacques Lemaistre-Caron, maire
Monsieur Patrice Deneault, poste no.1 Monsieur Martin Émond, poste no 2
Madame Suzanne Lacroix, poste no.3 Madame Nancy Sorel, poste no 4
poste no 5, vacant Madame Nicole Paquette, poste no 6

Est absent :

Est également présent : Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire/trésorier

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2020-12-695

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, appuyé par et résolu unanimement :
QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou en personne.

ADOPTÉE

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-12-696

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

du 17 décembre 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, tel que présenté.

ADOPTÉE

2- OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION DU RANG DE LA BARBOTTE PAR LA FIRME SINTRA

2020-12-697

OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION DU RANG DE LA BARBOTTE PAR LA FIRME SINTRA

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a soumise un appel d'offres (GEN-20-977) concernant des travaux de réfection du rang de la Barbotte;

ATTENDU QUE quatre (4) entrepreneurs ont déposés une soumission;

ATTENDU QU'une demande d'analyse des soumissions a été octroyée à la firme Genexco, le tableau est joint à la présente;

Entrepreneur	Montant de soumission (tx. incl.)	Conformité de la soumission
Eurovia Qc Construction	802 784,24 \$	OUI
Les Pavages Ceka inc.	994 515,94 \$	NON
Sintra inc.	718 345,34 \$	OUI
Pavages Maska inc.	977 208,77 \$	OUI

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QU'à la suite de l'analyse des soumissions, la Municipalité de Lacolle octroi le contrat à l'entreprise Sintra inc. pour un montant de sept cent dix-huit mille trois cent quarante-cinq dollars et trente-quatre cents (718 345,34 \$) taxes incluses.

ADOPTÉE

3- ASPHALTAGE, PAR LA FIRME EUROVIA, DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES AU COURS DE CET AUTOMNE

2020-12-698

ASPHALTAGE, PAR LA FIRME EUROVIA, DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES AU COURS DE CET AUTOMNE

ATTENDU QUE plusieurs travaux de correction de rues Curling, Van Vliet et Poussard, ont eu lieu à l'automne par la firme Eurovia;

ATTENDU QUE la dépense était urgente et plus grande que le montant de dépense octroyé à la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE la dépense au montant de vingt mille huit cent cinquante-huit dollars et cinquante-deux cents (20 858,52 \$) plus taxes applicable, soit déboursé à la firme Eurovia Québec.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATIONS DE VANNES DÉFECTUEUSES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

2020-12-699

ADOPTION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATIONS DE VANNES DÉFECTUEUSES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

ATTENDU QUE nous avons procédé à plusieurs demandes de soumission concernant des travaux de vannes défectueuses;

ATTENDU QU'une seule entreprise a répondu positivement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE les membres du conseil municipal octroi le contrat à l'entreprise ayant répondu soit Exca-vac Construction au montant de mille soixante-dix dollars (1 070.00\$) plus taxes applicables, pour la réparation de vannes défectueuses sur le réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE

5- ADOPTION D'UNE RÉOLUTION D'APPUI À LA FIRME IHR

2020-12-700

ADOPTION DE LA RÉOLUTION D'APPUI À LA FIRME IHR

ATTENDU QUE l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour les communautés de même qu'un levier de développement économique;

ATTENDU QUE les municipalités du territoire du Haut-Richelieu, soit Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Saint-Valentin, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec ne sont toujours pas entièrement desservies;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a constitué un nouveau Fonds pour la large bande universelle ayant 4 volets;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle appuie les démarches de Développement Innovations Haut-Richelieu (IHR télécom) en vue d'obtenir de l'aide financière du nouveau Fonds pour la large bande universelle et ce, en vue de la finalisation de la desserte en Internet haute vitesse dans l'ensemble des municipalités du territoire du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

6- Résolution modifiant la résolution 2020-03-436, concernant l'affectation des surplus accumulés

2020-12-701

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-03-436, CONCERNANT L'AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS

ATTENDU QUE la résolution 2020-03-436 se lisait comme suit :

ET RÉSOLU : unanimement d'effectuer les transferts budgétaires suivants pour des postes inactifs depuis plusieurs années :

	DT	CT
59 13 100 000 – Surplus accumulé	32 456.26	
03 51 003-000 – Surplus accumulé affecté		-32 456.26

ATTENDU QUE nous devrions la lire comme suit :

	DT	CT
59 13 100 000 – Surplus accumulé affecté	32 456.26	
23 81 010 000 – Excédent fonctionnement affecté		-32 456.26

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE les membres du conseil municipal acceptent la modification afin que les changements soient apportés au livre comptable.

ADOPTÉE

7- ADOPTION DE L'OFFRE DE SERVICES DE RCGT, POUR L'ÉLABORATION D'UN CADRE FINANCIER

2020-12-702

ADOPTION DE L'OFFRE DE SERVICES DE RCGT, POUR L'ÉLABORATION D'UN CADRE FINANCIER

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle désire se prévaloir d'une planification financière stratégique à long terme;

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton nous a soumis une offre de services concernant l'élaboration d'un cadre financier stratégique comme suit;

- Identifier les impacts financiers des projets en cours
- Doter la Municipalité d'outils de planification budgétaire qui permettront d'assurer la qualité de sa gestion financière au cours des prochaines années
- Comprendre l'impact des projets de développement et d'investissement sur les finances de la Municipalité et sur le taux de taxation des citoyens
- Élaborer une planification financière stratégique sur 5 ans

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE les membres du conseil municipal acceptent l'offre de services au montant forfaitaire de quatorze mille cinq cents dollars (14 500.00 \$) taxes applicables en sus.

ADOPTÉE

8- AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LE RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE (MISSION DE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE, L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE ET CONVENTION DE SUBVENTION DANS LE PROGRAMME SIMB@

2020-12-703

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LE RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE (MISSION DE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE, L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE ET CONVENTION DE SUBVENTION DANS LE PROGRAMME SIMB@

ATTENDU QUE la résolution no. 2020-11-634 informant la population de l'affiliation avec le réseau biblio du Québec;

ATTENDU QU'à la suite de cette affiliation la Municipalité de Lacolle doit signer trois (3) conventions soit;

- Convention pour l'affiliation
- Convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@
- Convention de subvention dans le cadre du programme Simb@

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE les membres du conseil autorise monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire en tant qu'élu municipal désignée. Ainsi que monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire en tant que responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉE

9-ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-12-683

2020-12-704

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-12-683

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du mardi 8 décembre 2020 une demande de soutien au projet « Les habitations de Lacolle-Beaujeu » avait été soumise par les responsables de l'OBNL Les habitations de Lacolle-Beaujeu.

ATTENDU QUE madame la conseillère Nicole Paquette étant membre du comité administratif de l'OBNL Les habitations de Lacolle-Beaujeu, madame la conseillère aurait dû se retirer de la table du conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE les membres du conseil municipal acceptent l'abrogation de la résolution 2020-12-683.

ADOPTÉE

Madame Nicole Paquette se retire

9- RÉSOLUTION POUR LE SOUTIEN AU PROJET «LES HABITATIONS DE LACOLLE-BEAUJEU»

2020-12-705

RÉSOLUTION POUR LE SOUTIEN AU PROJET «LES HABITATIONS DE LACOLLE-BEAUJEU»

ATTENDU la révision de la Politique et du plan d'action Municipalité amie des aînés au printemps 2018 ;

ATTENDU la consultation publique menée durant cette révision ;

ATTENDU QUE 94 aînés ont été consultés sur une population de 530, soit 18 % ;

ATTENDU QUE plusieurs aînés ont mentionné le souhait que d'autres immeubles d'habitation à loyer modique ou de type coopératif soient construits dans la Municipalité afin de leur permettre de continuer à y vivre ;

ATTENDU les rencontres du conseil municipal avec le député Jean Rioux, des représentants de la Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie (FROHME) ainsi que des représentants de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) dans le but d'en apprendre davantage concernant la Stratégie nationale de logement abordable ;

ATTENDU la séance d'information tenue au centre Léodore-Ryan le 19 septembre 2018 au cours de laquelle 34 ménages de la région totalisant 53 aînés ont complété un formulaire afin de signifier par écrit leur intérêt ;

ATTENDU le bassin de locataires potentiels de plus de 55 ans à Lacolle et dans sept municipalités avoisinantes évalué à 5 205 personnes ;

ATTENDU l'absence d'immeuble multi-logements ou résidence pour aînés autonomes dans la portion Sud de la MRC du Haut-Richelieu ;

ATTENDU QUE la fabrique Notre-Dame-du-Mont-Carmel possède un vaste terrain, au centre du village, dont elle souhaite se départir en accord avec le diocèse Saint-Jean-Longueuil ;

ATTENDU la création de l'OBNL Les habitations de Lacolle-Beaujeu ;

ATTENDU le soutien financier de la MRC du Haut-Richelieu accordé à l'OBNL Les habitations de Lacolle-Beaujeu totalisant 150 000 \$ pour débiter la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE d'autres demandes d'aide financière seront déposées notamment au Fonds du grand mouvement, au Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale (MAMH) et à des programmes gérés par le gouvernement fédéral ;

ATTENDU les appuis au projet d'habitation obtenus jusqu'à maintenant : députés, MRC, municipalités et organismes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a signifié, par lettre, son appui au projet d'habitation ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle désire contribuer à la réalisation du projet d'habitation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'EXPLORER toutes les avenues d'aide financière afin de soutenir le projet d'habitation incluant la possibilité d'acquérir le terrain et de le céder à l'OBNL Les habitations de Lacolle-Beaujeu.

ADOPTÉE

Madame Paquette réintègre son siège

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 25, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ CE 12 janvier 2020

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général/secrétaire-trésorier

Donné à Lacolle ce 15 décembre 2020

Le directeur général/secrétaire-trésorier

Jean-Pierre Cayer, g.m.a.